

## RÉUNION DU 16 MAI 2023

\*\*\*\*\*

Convocation le 11 mai 2023

Compte-rendu affiché le 16 mai 2023

---

L'an deux mil vingt trois, le seize mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur TAUFOR Hubert, Maire.

Etaient présents :, LUCAS Marie-Paule, CONTE Mathieu, , DUVAL Jean-Paul, MARQUIS Amandine, VITRY Elodie, DELIGNIERE Amandine, MAURICE Olivier, LOMBARD Laurent, SIMON Sandy, DE LA LLAVE Michel, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : TÉTU Bernard (pouvoir à LUCAS Marie-Paule), DELIGNIERES Colette (pouvoir à TAUFOR Hubert).

Secrétaire de séance : MAURICE Olivier.

La séance est ouverte à 19 heures.

### **I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT**

Le compte rendu du précédent conseil ne fait l'objet d'aucune remarque et est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **II – PROPOSITION DE LOCATION D'UN TERRAIN POUR L'INSTALLATION D'UN PYLONE DESTINÉ AUX TELECOMMUNICATIONS**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il est entré en contact avec la société SYSTRA FONCIER mandatée par HIVORY qui recherche un terrain en vue de l'implantation d'un pylône multi-opérateurs.

Après étude des différentes possibilités, les parcelles cadastrées ZD n°124 et ZD n° 125 appartenant à la commune paraissent répondre aux différents critères.

Afin de poursuivre les études sur ces parcelles, cette société a fait une proposition de location d'une surface d'environ 160 m<sup>2</sup>, pour la somme forfaitaire de 3 000 € par an.

Après ces explications, monsieur le Maire propose de louer une partie des parcelles ZD 124 et ZD 125, sous réserve de la validation radio, de l'acceptation par le conseil de l'impact paysager et des différentes démarches administratives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition de location de la société SYSTRA FONCIER mandatée par HIVORY sous réserve du respect des critères énumérés dans le paragraphe précédent et autorise monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette location dont l'ensemble des frais sera supporté par le preneur (frais de géomètre).

### **III – REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN ELU**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a effectué des achats à hauteur de 462.77 € pour l'inauguration du terrain multisport. Suite à un incident technique lors de son passage en caisse, il n'a pas pu régler ces achats avec la carte « carrefour pro » de la mairie. Ayant payé avec sa carte bancaire, il y a lieu de le rembourser.

Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents de rembourser monsieur le Maire à hauteur de 462.77 €.

### **IV – DON A L'ASSOCIATION ART VIF DE CREUSE**

L'association Art Vif de Creuse a organisé une exposition gracieusement et a effectué un tirage de photos qui seront accrochées dans la médiathèque. Le coût de ces tirages est de 30 €. A cela vient s'ajouter le tirage d'une toile pour un montant entre 100 et 150 €. Il est proposé de faire un don à cette association d'un montant de 230 €.

### **V - INFORMATIONS DIVERSES**

- ▶ Quinzaine de l'architecture à la médiathèque : du 02 au 17 juin.
- ▶ Visite du Sénat le 21 octobre 2023.
- ▶ Cheminement doux le long de la rue d'Anjou : les négociations sont en cours.
- ▶ Retour étude sur le ruissellement

La séance est levée à 19h40.